

Questions orales

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD MIS À EFFECTUER UN VERSEMENT AUX CRIS DU QUÉBEC

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans une lettre qu'il a adressée la semaine dernière aux Cris du Québec, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien déclare ne pas pouvoir effectuer le dernier versement prévu par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec sous prétexte que le budget supplémentaire n'a pas encore été approuvé et que les fonds disponibles ont été épuisés dans le cadre d'un autre accord.

Le président du Conseil du Trésor est-il d'avis que le respect des accords légalement conclus par le gouvernement canadien doive être tributaire de l'adoption du budget supplémentaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir avisé il y a quelques minutes de l'objet de sa question. Je me ferai un plaisir d'examiner les allégations en question et d'en discuter avec mon collègue, le ministre responsable, et je vais m'efforcer de fournir très bientôt une réponse au député.

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, est-ce que le président du Conseil du Trésor envisage de créer un service qui veillerait à ce que tous les versements prévus par des accords légalement conclus par le gouvernement fédéral soient effectués à temps et en entier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il est de notoriété publique, je crois, que notre gouvernement, qui est le seul au nom duquel je puisse parler, a toujours respecté ses engagements, et il va continuer à le faire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux revenir sur la question de la Gendarmerie royale et poser ma question au Solliciteur général qui en est responsable.

Dans une publication intitulée *Pony Express*, c'est clair et précis que la Gendarmerie royale a adopté une politique de réduction des effectifs francophones au sein de la Gendarmerie royale.

Est-ce que le gouvernement a été consulté? A-t-il donné des directives à la Gendarmerie royale concernant cette politique d'abaisser le pourcentage des francophones de 20 à 14 p. 100?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les fonctionnaires de la Gendarmerie royale et les fonctionnaires du

Conseil du Trésor. La circulaire à laquelle fait référence mon honorable collègue fait suite à ces discussions-là, des discussions qui n'ont jamais été approuvées ni sanctionnées par le Conseil du Trésor ou par le Conseil des ministres. C'est regrettable que la directive ait été émise, mais ce n'est certainement pas une politique gouvernementale.

LA POLITIQUE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, donc, je prends pour acquis que le gouvernement rejette le document en question et que nous resterons à 20 p. 100.

Est-ce que je peux demander au solliciteur général qui est responsable d'utiliser son pouvoir de direction de dire à la Gendarmerie royale que nous ne sommes pas, à la veille d'une revue de la politique des langues officielles, disposés à entamer des discussions de ce genre-là?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles dans la Fonction publique et à ce titre-là, je peux vous dire qu'on revoit les propositions de chaque ministère qui doivent être soumises au Conseil du Trésor, qui doivent être approuvées par le Conseil du Trésor avant d'être entérinées comme politiques gouvernementales. Puis c'est exactement ce qui va se faire dans ce cas-ci, comme dans tous les autres cas.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DES TERRES ARABLES EN SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le NPD a demandé au gouvernement s'il abandonnait la culture des céréales dans les Prairies en adoptant un programme comme le programme de réduction des stocks de blé. Entretemps, on rapportait que le chef néo-démocrate de la Saskatchewan aurait déclaré, «si nous étions prévoyants et en mesure de le faire, nous limiterions la superficie des terres cultivées».

Est-ce que le vice-premier ministre laissera les agriculteurs cultiver leurs terres comme le demande le député de Yorkton—Melville, ou les en empêchera-t-il comme l'a demandé M. Blakeney?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je félicite le député pour son sens de l'observation. Sa question est décidément très incisive. C'est certainement le Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan et surtout M. Blakeney qui ont parlé de cesser de cultiver des terres, de créer des banques de terres et même d'étatiser la terre. Dans notre parti, nous avons choisi d'appuyer les efforts de production des agriculteurs et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.